

Association Châtenay Patrimoine Environnement

8, rue Benoist
92290 Châtenay-Malabry

Sauvons la Butte-Rouge

2, impasse de Sceaux
92290 Châtenay-Malabry

M. Georges-François LECLERC

Préfet de la région Île de France, Préfet de Paris

5, rue Leblanc
75015 PARIS

Châtenay-Malabry, le 9 juin 2026

Objet : Alerte et demande de suspension des permis en cours sur la Butte-Rouge et demande de rendez-vous

Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,

Nous vous adressons nos sincères félicitations pour votre récente nomination et vous souhaitons pleine réussite dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Votre expérience des opérations de rénovation urbaine conduites dans le bassin minier du Nord a particulièrement retenu notre attention. Elle illustre qu'il est possible d'améliorer les conditions de vie des habitants tout en préservant un patrimoine urbain et architectural remarquable. C'est précisément l'ambition que nous défendons depuis plusieurs années pour la cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry.

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation particulièrement préoccupante créée par les opérations actuellement projetées au sein de la cité-jardin de la Butte-Rouge à Châtenay-Malabry.

À notre connaissance, quatre permis de démolir et deux permis de construire concernant la Butte-Rouge sont en cours d'instruction, alors que deux procédures contentieuses majeures sont actuellement pendantes devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise :

- la contestation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), à la suite de l'arrêté de classement n° MICC2418669A du 5 juillet 2024 (dossier n° 2508179),
- la contestation de la modification simplifiée n°1 du PLUi de Vallée Sud Grand Paris, déposée le 16 février 2026.

Toute démolition engagée sur la Butte-Rouge constituerait une atteinte définitive à une œuvre architecturale et urbaine d'intérêt public, sans possibilité de retour en arrière. Une telle situation créerait un fait accompli particulièrement dommageable, alors même que la légalité du périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR) et celle du PLUi font l'objet de contestations sérieuses.

La Butte-Rouge constitue en effet l'un des ensembles majeurs du logement social du XXe siècle en France.

Située à Châtenay-Malabry, elle s'étend sur 66 hectares et comprend près de 3 800 logements sociaux PLAI. Conçue sous l'impulsion d'Henri Sellier, elle représente plus de quatre-vingts ans d'histoire de l'urbanisme social et demeure un modèle reconnu de cité-jardin.

C'est une cité jardin, de petits immeubles dessinés par des architectes de renom des années 30 à 60, d'espaces verts aux arbres remarquables et aux jardins ouvriers, îlot de fraîcheur et écoquartier avant l'heure.

Labellisée « Architecture contemporaine remarquable », elle associe architecture, paysage et projet social dans un ensemble unique en Île-de-France. Des personnalités de premier plan du monde de l'architecture, parmi lesquelles Jean Nouvel, Christian de Portzamparc, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, ont publiquement appelé à sa préservation.

Elle est aujourd'hui menacée par le projet de la municipalité qui, sous couvert de rénovation urbaine, entend largement la détruire, pour des programmes immobiliers de promoteurs.

Laissés sans entretien, plus d'un millier de logements sont vidés, beaucoup sont murés, des commerces sont fermés. Environ 1600 logements PLAI vont disparaître et les habitants seront à terme, obligés d'aller vivre ailleurs. Cette disparition importante programmée de logements franciliens à faible loyer ne peut qu'aggraver la crise du logement et de l'hébergement, déjà en extrême tension.

Seule Madame la Ministre de la Culture Roselyne Bachelot a pensé protection patrimoniale pour la Butte Rouge. Ses interventions ont été déterminantes, d'une part, en février 2021, quand elle a sommé la mairie de mettre en place un Site Patrimonial Remarquable sur le quartier de la Butte Rouge, et d'autre part, fin 2021, quand elle a agi avec la députée de la circonscription, Madame Frédérique Dumas, pour que le préfet d'Île de France n'accorde pas les premiers permis de démolir de 16 immeubles sur 17 des îlots test.

Hélas l'arrêté de classement SPR du 5 juillet 2024, couvre à peine 50 % de la cité-jardin et autorise des démolitions importantes, alors que la CNPA n'avait pas donné d'avis favorable sur ce périmètre.

C'est pourquoi, nos associations vous demandent solennellement :

1. la suspension immédiate de toute décision permettant la poursuite des démolitions et des opérations associées, tant que le Tribunal administratif n'a pas rendu sa décision ;
2. la mise en œuvre, dans le champ de vos compétences, de toute mesure permettant un gel des autorisations en cours ou à venir ;
3. de nous communiquer les références exactes des permis de démolir et des permis de construire en instruction (numéros, dates, pétitionnaires, bâtiments et emprises concernées) ;
4. de nous communiquer les analyses et avis formulés par les services de l'État compétents, notamment : la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) par l'intermédiaire de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la direction régionale est départementale de l'environnement de l'aménagement et des transports, l'autorité environnementale, la direction les services préfectoraux chargés du contrôle de légalité, les services de l'État impliqués dans le suivi du projet de renouvellement urbain et de ses financements.

Enfin, nous attirons votre attention sur l'urgence de la situation : chaque démolition rendrait impossible toute protection effective du site si le juge venait à reconnaître le bien-fondé des recours en cours.

Monsieur le préfet, nous comptons sur votre sens reconnu de l'intérêt général en matière de protection patrimoniale et environnementale, comme à Annecy ou à Nice, pour sauvegarder la cité-jardin de la Butte Rouge et nous serions honorés d'avoir un entretien avec vous lors de notre mobilisation devant la préfecture le 17 juin prochain à 11 heures.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette alerte et de l'entretien que vous voudrez bien nous accorder.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de région, l'expression de notre considération distinguée.

Martine de SAINTILAN, Présidente
Association Châtenay Patrimoine Environnement
assocpe@wanadoo.fr

Geneviève COLOMER, Présidente
Sauvons la Butte-Rouge
collectif.butterouge@laposte.net

Copie à M. Alexandre BRUGERE Préfet des Hauts de Seine.